

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNEINEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNEINEINS <u>2020-11-03</u>	ANNEE 2020 Objet : Vente de foin
<p>Le cinq novembre deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck CALAS, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Philippe MABRU, Frédéric MARTINEZ, Emilie PAULE, Camille PERRAUD, Christophe POULAIN, Alexandre QUILLIEN, Didier REY, Magali ROBERT, Jocelyne ROLLET, Thomas VANNIER <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : Thierry CHABANON, Marie-Laure KNEPPERT</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Frédéric MARTINEZ</p> <p>Date convocation : 29 octobre 2020 Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Considérant que les adjudications des parcelles de foin ont intérêt à mettre celles-ci en valeur, en faisant, s'il le juge nécessaire, un apport d'engrais, le Conseil Municipal DECIDE que :

Le moment est venu de fixer la date de la vente de foin du Paqui et d'arrêter la mise à prix de chacune des parcelles dont il se compose;

Cette vente aura lieu le samedi **5 décembre 2020** à 9h30 en Mairie de MOGNEINEINS.

Il s'agit de 4 lots situés au Paqui

- Mise à prix de chaque parcelle : 180 €
- Enchère minimum : 10 €

La commission composée de MM. Jean-Pierre CHAMPION et Didier REY assistera M. le Maire dans cette adjudication.

Dans le cas où les parcelles ne trouveraient pas preneur, la commission aura le pouvoir de prendre, sur le champ, toutes décisions utiles et baisser les mises à prix si elle le juge convenable. Les foins devront être fauchés avant le 10 juillet 2021.

M. le Maire est habilité par le Conseil Municipal pour dresser le cahier des charges qui sera transmis à M. le Préfet avec la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 5 novembre 2020.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2020_11_03, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201105-D_2020_11_03-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_11_03
Objet : Vente de foin
Date de décision : 05/11/2020
Date de transmission : 18/11/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

CAHIER DES CHARGES DES 4 PARCELLES DU PAQUI

Clauses, conditions suivant lesquelles aura lieu la vente par adjudication aux enchères publiques de la coupe de foin du pré du Paqui divisé en quatre parcelles.

- Article 1 : La vente de foin aura lieu le **samedi 5 décembre 2020**, en Mairie de MOGNENEINS, à 9 h 30.
- Article 2 : La vente aura lieu par adjudication aux enchères publiques de chaque parcelle sur la mise à prix de 180 Euros - fixée par le Conseil Municipal, aucune enchère ne sera inférieure à 10 Euros.
- Article 3 : L'enlèvement de la récolte devra être terminé au plus tard le 10 juillet 2021.
- Article 4 : Le prix de la vente et les droits pour frais de recouvrement des cotisations agricoles seront versées le jour de la vente par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.
- Article 5 : La commission d'adjudication veillera à ce que les preneurs fauchent et enlèvent la totalité de leur lot.

Mogneneins, le 5 novembre 2020

Le Maire,
Franck CALAS



accusé de réception sur l'acte : D_2020_11_03, télétransmis par Jennyfer VERRIER.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 001-210102521-20201105-D_2020_11_03-DE.
Informations sur l'acte
Numero : D_2020_11_03
Objet : Vente de foin
Date de décision : 05/11/2020
Date de transmission : 18/11/2020
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers